

Conditions Générales de vente de l'Offre Spéciale EFFY x SIPLEC

SOMMAIRE :

ARTICLE 1. DEFINITIONS

ARTICLE 2. OBJET

2.1 Objet des Conditions Générales de Vente de l'Offre Spéciale EFFY X SIPLEC

2.2 Caractéristiques essentielles des Services de l'Offre Spéciale EFFY X SIPLEC

ARTICLE 3. SERVICES

3.1 Conditions d'éligibilité

3.2 Modalités d'accès aux Services

3.2 Services inclus dans l'Offre

3.2.1 Service de MISE A DISPOSITION D'OUTILS

3.2.2 Service d'ASSISTANCE TELEPHONIQUE

3.3 Versement de carte cadeau « E. Leclerc »

ARTICLE 4. ENGAGEMENTS GENERAUX DES PARTIES

ARTICLE 5. DROIT DE RETRACTATION

ARTICLE 6. APPLICATION DES CGV

6.1 Entrée en vigueur

6.2 Modification des CGV et résiliation

ARTICLE 7. RECLAMATIONS

ARTICLE 8. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

ARTICLE 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

ARTICLE 10. DIVERS

10.1 Force Majeure

10.2 Convention de preuve

10.3 Non-renonciation

10.4 Bloctel

10.5 Notification

ARTICLE 11. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

11.1 Droit applicable

11.2 Litiges

EFFY CONNECT est une société par actions simplifiée, filiale de la société EFFY, dont le siège social est situé 33 avenue du Maine BP 195, 75755 Paris CEDEX 15, immatriculée sous le numéro 504 201 716 RCS Paris, au capital de 507 102 euros (ci-après « EFFY »).

Dans le cadre des présentes Conditions Générales de vente de l'Offre Spéciale EFFY x SIPLEC (ci-après les « CGV »), EFFY CONNECT agit également au nom et pour le compte de ses sociétés sœurs, filiales de la société EFFY au sens de l'article L233-1 du Code de commerce, telles que notamment EFFY ISOLATION, EFFY CHAUFFAGE ou encore EFFY SOLAIRE (ci-après désignées ensemble le « Groupe Effy »).

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Aide : désigne indifféremment une Prime Effy et/ou l'aide du Programme, dont peut éventuellement bénéficier un Client pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

CGV : désigne les présentes conditions générales de vente de l'Offre Spéciale EFFY X SIPLEC.

Client : désigne une personne physique qui a souscrit à l'Offre EFFY & SIPLEC, et a accepté les CGV.

Conditions Particulières : désigne les conditions applicables à chaque Offre Effy Sérénité proposées par EFFY CONNECT au nom et pour le compte des Sociétés Sœurs et les devis le cas échéant associés.

Compte Client : désigne l'espace dédié du Client sur le Site accessible avec son identifiant correspondant à son adresse email et son mot de passe.

Dispositif : désigne le cadre légal et réglementaire des certificats d'économies d'énergie (CEE) encadré par les articles L.221-1 et suivants et R.221-1 et suivants du code de l'énergie ainsi que leurs textes d'application (y compris les fiches d'opérations standardisées et les Chartes Coup de Pouce relatives aux Travaux signées par EFFY) et dans lequel s'inscrivent certaines Offres EFFY.

E-Carte cadeau E. Leclerc (ou Carte cadeau E.Leclerc) : désigne une carte cadeau dématérialisée éditée par SIPLEC au bénéfice d'un Client et valable sur tout le réseau de magasin et concepts E.Leclerc participants (hors carburant, fioul, services et billetterie) sur le territoire français et valable pendant une durée de douze (12) mois à compter de son édition.

Offre EFFY & SIPLEC ou Offre : désigne l'offre spéciale EFFY X SIPLEC en vigueur au jour des présentes comprenant les Services visés à l'article 3.3.

Offre Effy Sérénité : désigne une offre proposée par EFFY à ses clients ayant préalablement souscrit à son Offre Effy Liberté ou l'Offre EFFY x SIPLEC, de prestations comprenant pour un site donné et selon les travaux concernés : la fourniture d'équipement(s) et/ou de matériaux, la réalisation desdits travaux avec, le cas échéant, l'accomplissement des démarches administratives et /ou financières pour la perception de l'aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) dans le cadre du Programme MaPrimeRenov' et/ ou, éventuellement, le bénéfice d'une prime EFFY SERENITE due dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.

Outil : désigne l'outil numérique mis à disposition par EFFY comprenant un formulaire de simulation en ligne.

Partenaire Effy : désigne un Professionnel de rénovation énergétique, membre du Réseau de Partenaires et ayant un contrat en vigueur avec EFFY.

Partie(s) : désigne individuellement, EFFY ou le Client, ou conjointement EFFY et le Client.

Service(s) : désigne(nt) le(s) Service(s) proposé(s) par EFFY à un Client dans le cadre des CGV.

Site(s) : désigne indifféremment un site internet édité par la société EFFY CONNECT, et accessible(s) notamment aux adresses www.effy.fr ou www.quelleenergie.fr www.calculeo.fr ou www.laprimeenergie.fr.

Sociétés Sœurs : désigne les sociétés sœurs de EFFY CONNECT, filiales de la société EFFY au sens de l'article L233-1 du Code de commerce, appartenant au Groupe Effy et proposant les Offres Effy Sérénité.

Travaux : désignent les travaux de rénovation énergétique, éligibles au Dispositif, et à une ou plusieurs Offres Sérénité, dont la liste et les critères techniques d'éligibilité sont indiqués au sein des Conditions Particulières transmises par EFFY le cas échéant.

ARTICLE 2. OBJET

Le Groupe Effy est un acteur majeur du secteur de la rénovation énergétique en ligne, plus particulièrement dans le cadre du dispositif réglementaire des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Pour accompagner les particuliers dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique afin de réaliser des économies d'énergie, le Groupe Effy leur propose, via ses Sites et sous certaines conditions, divers offres et services.

EFFY et SIPLEC se sont rapprochées afin de proposer à des particuliers une offre spéciale portée par EFFY, leur permettant de bénéficier de certains services EFFY et, le cas échéant, de Cartes cadeau E. Leclerc après la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique, versées par SIPLEC (ci-après l'« Offre EFFY X SIPLEC » ou l'« Offre »).

2.1 Objet des Conditions Générales de Vente de l'Offre EFFY x SIPLEC

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions applicables à l'Offre EFFY x SIPLEC ainsi que les conditions et modalités pour souscrire dans ce cadre aux Offres Effy Sérénité.

L'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGV est un préalable indispensable au bénéfice pour les Clients des Services de l'Offre EFFY & SIPLEC. Cette acceptation se matérialise lorsque le Client coche la case prévue à cet effet lorsqu'il utilise un Outil.

Le Client reconnaît explicitement avoir pris connaissance des CGV préalablement à sa souscription à l'Offre EFFY & SIPLEC.

Les présentes CGV se complètent, lorsque le Client souscrit à une Offre Effy Sérénité, de Conditions Particulières applicables.

En cas de non-respect des termes des CGV, EFFY se réserve le droit de prendre toute mesure de nature à préserver ses intérêts et notamment à en assurer l'exécution.

2.2 Caractéristiques essentielles des Services de l'Offre EFFY X SIPLEC

Dans le cadre de l'Offre EFFY x SIPLEC, une fois que le Client a accepté les Conditions Générales de Vente y afférentes, EFFY fournit au Client un service d'assistance afin de lui apporter des conseils en matière de rénovation énergétique comprenant :

- Un Service de Mise à disposition d'Outils ;
- Un Service d'Assistance téléphonique avec EFFY.

Après avoir bénéficié des Services visés ci-dessus, le Client pourra également souscrire, s'il est éligible, à une Offre Effy Sérénité. Les caractéristiques et conditions essentielles des Offres Sérénité sont précisées aux Conditions Particulières.

ARTICLE 3. SERVICES

3.1 Conditions d'éligibilité

Afin de bénéficier de l'Offre EFFY x SIPLEC le Client devra être une personne physique.

3.2 Modalités d'accès aux Services

Pour bénéficier de l'Offre EFFY & SIPLEC, le Client devra se rendre sur le site www.primes-energie.leclerc et remplir et valider un pré-formulaire afin de pouvoir accéder à l'Outil présent sur le Site.

Le Client devra ensuite utiliser l'Outil mis à sa disposition par EFFY dans le cadre d'un parcours co-brandé SIPLEC. Le Client accepte alors d'être rappelé par EFFY pour pouvoir bénéficier des Services.

Un Compte Client sera créé et le Client recevra par email les CGV et la confirmation de la création de son Compte Client.

Le Client est invité à télécharger les CGV sur un support durable et à les conserver.

Il est expressément rappelé que seul EFFY est responsable des Services de Mise à Disposition d'Outils et d'Assistance téléphonique fournis dans le cadre de l'Offre EFFY & SIPLEC, SIPLEC n'étant pas partie au contrat conclu entre Effy et le Client.

Pour la création du Compte Client et la fourniture des Services, le Client accepte la collecte par EFFY de ses données à caractère personnel afin de bénéficier de l'Offre EFFY & SIPLEC et des Services associés ainsi que les présentes CGV. Les règles applicables à la collecte, aux traitements et à la gestion des données à caractère personnel sont décrites par la Politique de Protection des Données accessible sur le Site : <https://www.effy.fr/vie-privee>.

3.3 Services inclus dans l'Offre

Les Services inclus dans l'Offre EFFY X SIPLEC consistent en :

- Un Service de Mise à disposition d'Outils
- Un Service d'Assistance par téléphone pour le conseiller sur son projet de rénovation et sur les Offres Effy Sérénité auxquelles il pourrait être éligible.

3.3.1 Service de MISE A DISPOSITION D'OUTILS

EFFY fournit sur le Site un Service de Mise à disposition d'Outils permettant au Client d'estimer, selon les Travaux envisagés et une fois les informations dûment renseignées la ou les Offres(s) Effy Sérénité qui pourraient lui être proposé(s) dans le cadre de son projet de Travaux.

En recourant à l'Outil, le Client crée un Compte Client et accepte que ses données personnelles qu'il a renseignées soient utilisées pour qu'il puisse bénéficier du Service d'Assistance téléphonique lui permettant notamment de se voir proposer de bénéficier d'une Offre Sérénité.

L'Outil de simulation n'a qu'une vocation informative et estimative. Le montant de l'Aide et le résultat annoncés sur le Site au terme de la simulation sont donnés à titre indicatif et sont estimés selon les informations renseignées par le Client au jour de la réalisation d'une simulation sur le Site par l'utilisation de l'Outil. L'acceptation finale des demandes d'Aides, leurs montants et l'éligibilité d'un Client aux Offres Effy Sérénité restent soumis à l'étude et à la conformité du Dossier aux CGV et/ou aux conditions de chaque Offre Effy Sérénité et/ou aux conditions des Aides octroyées le cas échéant par les organismes les délivrant.

3.3.2 Service d'ASSISTANCE TELEPHONIQUE

Ce service consiste à accompagner par téléphone le Client lorsqu'il l'accepte, dans son projet de rénovation

énergétique, et lui conseiller, le cas échéant, une ou des Offre(s) Effy Sérénité adaptée(s).

Sur la base des informations transmises dans l’Outil et/ou lors de l’appel téléphonique, EFFY :

- Fera ses meilleurs efforts pour répondre au Client sur des questions relatives à ses Travaux, aux Aides, et aux conditions et modalités à respecter pour en bénéficier ;
- Effectuera un premier test d’éligibilité du Client aux Offres Effy Sérénité ;
- Proposera au Client selon le résultat du test d’éligibilité de bénéficier d’un ou plusieurs Offres Effy Sérénité incluses dans l’Offre EFFY X SIPLEC relatives aux travaux suivants :
 - Isolation des combles perdus,
 - Isolation des murs par l’extérieur (ITE),
 - Pompe à chaleur air/eau
 - Panneaux solaires photovoltaïques
- Mettra en relation, le cas échéant, le Client avec une de ses Sociétés Sœurs afin qu’il reçoive un devis de la part d’Effy dans le cadre d’une Offre Effy Sérénité et des Conditions Particulières associées.

Dans le cas où le Client souhaite bénéficier d’une Offre Effy Sérénité, les conditions juridiques, financières et matérielles de la relation avec le Partenaire Effy pour les prestations concernées par ladite Offre Effy Sérénité seront régies par les Conditions Particulières en vigueur applicables à l’Offre Effy Sérénité choisie par le Client.

La souscription du Client à une Offre Effy Sérénité incluant le versement d’une prime par le Groupe Effy, implique l’acceptation pleine et entière des Conditions Particulières de l’Offre Effy Sérénité concernée.

3.4 Versement de Cartes cadeau « E. Leclerc » :

Si le Client souscrit à une Offre Effy Sérénité incluse dans l’Offre EFFY x SIPLEC et réalise dans ce cadre des travaux de rénovation énergétique avec EFFY, le Client pourra bénéficier d’un Carte cadeau « E. Leclerc » après l’émission de la facture des travaux.

Les montants des Cartes cadeau sont les suivants :

Offre EFFY SERENITE	Isolation des combles perdus		ITE		PAC Air/Eau	Solaire PV
	Moins de 100m ²	Plus de 100 m ²	Moins de 100m ²	Plus de 100m ²		
Montant de Carte cadeau E. Leclerc éditée	60€	100€	400€	400€	400€	400€

Ces Cartes cadeau seront transmises par email au Client par SIPLEC dans un délai de quinze (15) jours à compter de l’édition de la facture des travaux.

Pour toute réclamation concernant lesdites Cartes cadeau le Client pourra contacter SIPLEC :

- Par formulaire de contact accessible sur le site <https://www.primes-energie.leclerc>
- Par téléphone au 08 09 54 00 01 ((appel non surtaxé, prix d’une communication locale)

ARTICLE 4. ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX DES PARTIES

EFFY s’engage à fournir les Services au Client conformément aux CGV.

Le Client s'engage à :

- Respecter les termes des CGV sans aucune réserve ;
- Transmettre, à EFFY des informations complètes, exactes et les mettre à jour en tant que de besoin. A cet égard, le Client reste seul responsable de la nature, de l'exactitude et de la véracité des informations et documents qu'il transmet à EFFY dans le cadre des Services. Le Client s'engage notamment à ce que ces données ne soient pas de nature à porter atteinte aux intérêts légitimes de tiers et d'EFFY. EFFY décline toute responsabilité du fait de ce qui précède et engagera toutes procédures nécessaires à la sauvegarde de ses intérêts ;
- S'abstenir de toute utilisation détournée des informations personnelles d'autrui ;
- S'abstenir plus généralement de tout acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes ;
- Protéger l'accès à son Compte Client afin d'éviter son utilisation par des tiers non autorisés et avertir, en cas d'accès frauduleux, voire d'utilisation frauduleuse, immédiatement EFFY ;
- Ne pas porter atteinte aux droits de EFFY et de tiers, notamment en utilisant toute machine, robot ou autre moyen, susceptible de modifier, réacheminer, endommager, surcharger le Compte Client, en utilisant le Compte Client de manière incompatible avec un usage en bon père de famille ;

ARTICLE 5. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à la réglementation en vigueur relative aux contrats conclus à distance, le Client dispose d'un droit de rétractation dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de l'entrée en vigueur du présent contrat conformément aux dispositions de l'article L.221-18 du code de la consommation.

Durant ce délai, le Client peut exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision ni à payer de pénalités ou supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L221-25 du code de la consommation.

Pour faire valoir son droit de rétractation, le Client peut transmettre à EFFY le formulaire présent en Annexe 1 ou sur papier libre à l'adresse

**EFFY - Service Client
33 avenue du Maine
75015 Paris**

ARTICLE 6. APPLICATION DES CGV

6.1 Entrée en vigueur

Les CGV entrent en vigueur dès leur acceptation par le Client notamment lors de l'utilisation de l'Outil sur le Site et/ou lors de la souscription aux Services par le Client dans les conditions de l'article 3 et sous réserve du droit de rétractation du Client prévu à l'article 5, et demeurent en vigueur entre EFFY et le Client pour une durée indéterminée, jusqu'à la date la plus tardive pour le Client concerné à savoir celle de la fourniture du ou des Service(s).

À tout moment, le Client reste libre de demander par écrit à Effy de ne plus bénéficier des Services.

6.2 Modifications des CGV et résiliation

EFFY se réserve le droit de modifier unilatéralement tout ou partie des CGV, des Offres et/ou des Services et/ou des prix y compris en suspendant ou arrêtant un ou plusieurs Services, sans que l'exercice de cette faculté ne puisse être considéré comme constitutif d'un préjudice quelconque à l'égard du Client et sans qu'une telle décision puisse engager la responsabilité de EFFY, à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 7. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation concernant un Service doit impérativement être adressée par le Client à EFFY dans le délai maximal d'un (1) an après l'utilisation d'un Service, ou après la notification du motif de refus du Dossier du Client.

En contactant le Service Client d'EFFY :

- Par email à l'adresse : reclamation@effy.fr
- Ou par téléphone 0805 692 124 ;
- Ou par courrier à EFFY, Service Réclamation, 33, avenue du Maine, 75015 Paris.

ARTICLE 8. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Client est informé que pour la fourniture de l'Offre Effy & Siplec, EFFY et SIPLEC agissent en qualité de responsable de traitement conjoints.

A ce titre, le Client est informé que SIPLEC sera amenée à traiter ses données à caractère personnel dans le cadre de l'Offre Effy & Siplec afin d'émettre les Cartes cadeau « E.Leclerc » et gérer, le cas échéant les réclamations relatives à ces dernières.

S'agissant d'EFFY, les règles applicables à la collecte, aux traitements et à la gestion des données à caractère personnel fournies par le Client dans le cadre des CGV, ainsi que les droits dont disposent les Clients à ce titre, sont décrites par la Politique de Protection des Données accessible sur le Site : <https://www.effy.fr/vie-privee>.

A cet égard, le Client reconnaît avoir lu et accepté les termes et dispositions de la Politique de Protection des Données.

En conséquence, le Client autorise EFFY et ses Sociétés Sœurs, ainsi que ses représentants, collaborateurs, administrations publiques, Partenaires Effy prestataires le cas échéant et SIPLEC à traiter et à utiliser ses données à caractère personnel collectées dans le cadre de la conclusion et de l'exécution du contrat.

ARTICLE 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Groupe Effy détient tous droits de propriété intellectuelle sur les signes distinctifs (marque, nom de domaine, droit d'auteur, nom commercial, etc.) appartenant au Groupe Effy ainsi que sur tous les éléments du Site (notamment contenus, photos, sons, simulateurs, formulaires, architecture, programmes informatiques...) et savoir-faire exploités pour la mise en œuvre du Site, des Outils et des Services.

Les Outils mis à disposition du Client sur le Site, notamment pour simuler les calculs d'Aides et d'Offres Effy

Sérénité, constituent une œuvre originale au sens des dispositions du code de la propriété intellectuelle, et ne peuvent en conséquence être utilisés par le Client que dans un cadre strictement privé et pour ses seuls besoins . Toute autre utilisation est susceptible de faire l'objet d'une action judiciaire par les titulaires des droits de propriété intellectuelle desdits Outils.

La mise à disposition par EFFY des Outils simulant les calculs d'Aides et d'Offres Effy Sérénité ne saurait conférer au Client un quelconque droit de propriété intellectuelle ou industrielle. Toute copie, reproduction, diffusion, modification, distribution ou utilisation publique d'Outil(s) de simulation sans accord express et préalable d'EFFY sont prohibées et sont constitutives de contrefaçons passibles des sanctions civiles et pénales qui s'y rattachent.

De manière générale, les CGV n'emportent aucun transfert par l'une des Parties du droit de propriété sur leurs signes distinctifs respectifs (marques, sigles, etc.) au profit de l'autre Partie.

Toute copie, modification, affichage, distribution, représentation, reproduction, exploitation de tout ou partie du Site, des Services ou des signes distinctifs à des fins commerciales, illégales ou prohibées, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de EFFY, est strictement interdite et susceptible de constituer un acte de contrefaçon, d'usurpation de dénomination sociale, nom commercial et/ou de nom de domaine engageant la responsabilité civile délictuelle de son auteur.

ARTICLE 10. DIVERS

10.1 Force Majeure

Les Parties ne sont pas tenues responsables de leurs manquements aux obligations des présentes, si le(s) manquement(s) résulte(nt) d'un cas de force majeure défini par l'article 1218 du code civil.

La Partie qui l'invoque s'engage à informer par écrit l'autre Partie de la nature et de l'étendue de l'événement dans les quarante-huit (48) heures suivant sa survenance. En cas de suspension de l'exécution des présentes pendant une durée supérieure à trente (30) jours à compter de la notification par l'une ou l'autre des Parties d'un cas de force majeure, chaque Partie aura la faculté de résilier de plein droit les CGV sans préavis, par simple notification écrite adressée à l'autre Partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

10.2 Convention de preuve

En cas de litige entre les Parties, fait foi sauf preuve contraire toute preuve qui viendrait à être apportée par EFFY et qui résulterait notamment des systèmes et fichiers informatiques de EFFY.

Ainsi, EFFY pourra valablement produire dans le cadre de toute procédure contentieuse et/ou judiciaire, aux fins de preuve les données, fichiers, programmes, enregistrements ou autres éléments, reçus, émis ou conservés au moyen des systèmes informatiques exploités par EFFY, sur tous supports numériques ou analogiques, et s'en prévaloir sauf erreur manifeste.

10.3 Non-renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas faire appliquer l'un de ses droits ou de ne pas exiger l'exécution d'une quelconque des obligations ou responsabilités incombant à l'autre Partie, en vertu des CGV, ne pourra pas être considéré en soi comme renonciation par ladite Partie à ses droits, obligations et responsabilités découlant du Contrat.

10.4 Bloctel

Conformément aux dispositions de l'article L.223-1 du code de la consommation, le Client est informé qu'il a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique afin de ne plus être recontacté par un professionnel avec lequel il ne dispose pas d'un contrat en cours d'exécution.

10.5 Notification

Toute notification prévue aux termes des CGV sera adressée à l'adresse email indiquée par le Client sur son Compte Client.

Pour EFFY, toute notification doit être adressée au choix, aux adresses suivantes :

- Soit par email : serviceclient@effy.fr
- Soit par courrier à l'adresse suivante :

EFFY - Service Client
33 avenue du Maine
75015 Paris

ARTICLE 11. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

11.1 Droit applicable

Seul le droit français est applicable à tout différend résultant de l'interprétation, la conclusion ou l'exécution des CGV.

11.2 Litiges

En cas de litige entre EFFY et un Client, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

Conformément à l'article L. 612-1 et suivants du code de la consommation, à défaut d'accord amiable, le Client a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève EFFY, à savoir AME CONSO, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à EFFY.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- Soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- Soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS.

Le Client est également informé qu'il peut recourir

Le Client est également informé qu'il peut utiliser la plateforme de résolution des litiges de la Commission Européenne en se rendant sur le site accessible [ici](#).

Tout différend qui ne pourrait être résolu de façon amiable sera soumis à la compétence du tribunal compétent.

ANNEXE 1 :

**FORMULAIRE DÉTACHABLE DE
RÉTRACTATION**

Veillez compléter et renvoyer le bordereau ci-dessous uniquement si vous souhaitez vous rétracter.

Si tel est le cas, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires pour nous renvoyer le présent bordereau par courrier ou par email, qui court à compter du lendemain du jour où vous avez souscrit aux Conditions Générales de l'Offre EFFY x SIPLEC.

Si ce délai expire un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, il sera prolongé jusqu'à l'expiration de la dernière heure du premier jour ouvrable suivant.

✂

A l'attention de Effy - Service Client 33 avenue du Maine 75015 Paris ou serviceclient@effy.fr

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*)/ n° de dossier (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.